

BILAN 2021

Gestion des matières résiduelles

MRC de La Côte-de-Gaspé et MRC du Rocher-Percé



Lexique

BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique
MR	Matières résiduelles
PEFVU	Produit électronique en fin de vie utile
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
RITMRG	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
VHU	Véhicules hors d'usage

Résultats

La comparaison entre le bilan de 2021 et celui de 2020 nous révèle que nous avons eu de belles avancées dans certains secteurs (compostage et baisse de tonnages à l'enfouissement pour le secteur résidentiel) et que des efforts doivent être maintenus pour d'autres (notamment la génération globale de matières résiduelles). Il y a encore un 45 % des matières résiduelles que nous générons sur le territoire des deux MRC qui se retrouve à l'enfouissement.

Le tableau de la page suivante présente les tonnages générés par entité municipale en 2021 dans les quatre filières de gestion des matières résiduelles (GMR), soit le recyclage, le compostage, la valorisation et l'enfouissement. Le total généré, soit la somme de l'ensemble des filières, est ensuite présenté, de même que le taux de valorisation, soit la quantité de matières valorisées sur le total de GMR généré.

2021

Toutes les données sont en tonne métrique (t.m.) à moins d'avis contraire.

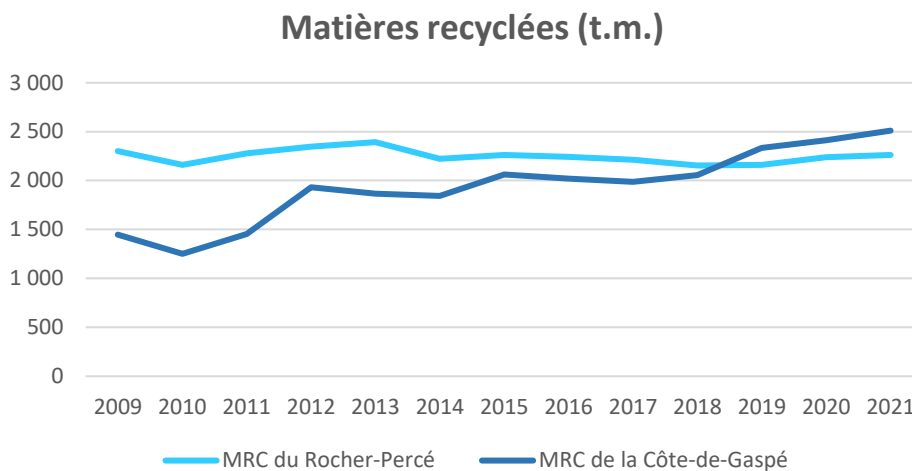
	MRC Rocher-Percé	Gaspé	Grande-Vallée	Cloridorme	Petite-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	MRC Côte-de-Gaspé	GLOBAL
Matières recyclables									
Résidentiel	1 215	1 111	129			56	62	1 358	2 573
ICI (Actibec ou autre)	955	1 059	-	-	-	-	-	1 059	2 014
Contenants consignés	92	78	6	4	1	-	4	93	185
Total (tonnes)	2 262	2 248	135	4	1	56	66	2 510	4 772
Matières organiques et BFS									
Résidentiel	1 127	1 087	10	-	-	-	-	1 097	2 224
ICI 2v3	257	153	-	-	-	-	-	153	410
Résidus marins	322	-	-	-	-	-	-	-	322
Bleuets	93	-	-	-	-	-	-	-	93
Valorisation agricole-r. marins	416	-	-	-	-	-	-	-	416
Total matières organiques	2 215	1 240	10	-	-	-	-	1 250	3 465
BFS (tonnes)	694	4 362	-	-	-	-	-	4 362	5 055
Total matières organiques et BFS	2 909	5 602	10	-	-	-	-	5 612	8 520
Valorisation									
Métal	1 050	2 488	89	19	-	-	67	2 663	3 713
Bois et bardeau	3 869	1 134	-	-	-	-	124	1 258	5 126
Résidus verts	336	195	6	-	-	-	-	201	537
Gypse	163	-	-	-	-	-	-	-	163
Pneus	234	191	23	14	-	-	7	235	469
sous-TOTAL écocentres	5 652	4 008	118	33	-	-	198	4 356	10 008
Véhicules hors d'usage (VHU)	842	716	53	34	8	-	35	847	1 688
Textile	59	50	4	2	1	-	2	60	119
Béton	123	-	-	-	-	-	-	-	123
Réemploi	50	-	-	-	-	-	-	-	50
Total écocentre et autres (tonnes)	6 726	4 774	174	69	9	-	236	5 262	11 988
Résidus domestiques dangereux									
Peinture (kg)	9 944	11 189	702	355	85	-	443	12 774	22 718
Huile (kg)	6 469	324	-	4	26	-	1	355	6 823
Organique (kg)	4 924	2 076	8	25	42	-	21	2 171	7 095
Inorganiques (kg)	109	525	-	-	-	-	-	525	634
Autres (kg)	82	348	-	9	5	-	-	362	443
Lampes (non inscrites)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Piles et batteries (kg)	242	668	-	-	-	-	-	668	910
Propane (kg)	3 063	-	-	-	-	-	-	-	3 063
MÉI (kg)	44 460	10 011	2 000	1 000	-	-	2 000	15 011	59 471
Total (kg)	69 293	25 141	2 710	1 393	158	-	2 464	31 865	101 158
Total (tonnes)	69,3	25,1	2,7	1,4	0,2	-	2,5	31,9	101,2
Enfouissement									
Résidentiel	4 411	3 220	538	-	-	314	278	4 350	8 761
ICI	2 120	5 740	31	-	-	-	-	5 771	7 891
CRD	809	2 442	3	-	-	19	81	2 546	3 355
Sols, boues, animaux et autres	95	924	1	-	-	-	-	925	1 020
Total (tonnes)	7 435	12 326	573	-	-	333	359	13 591	21 026
Total des matières générées	19 401	24 975	895	75	10	389	663	27 007	46 408
Mise en valeur (%)	62%	51%	36%			30%	46%	50%	55%

Recyclage

Tendances 2009 à 2021 (12 ans)

Dans la MRC du Rocher-Percé, 2262 tonnes de matières recyclables ont été traitées en 2021, diminuant d'environ 1,7 % en 12 ans. En fait, les quantités sont plutôt stables depuis 2009, variant de 2 153 t.m. (au plus bas, 2018) à 2 391 t.m. (au plus haut, 2013).

Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, 2510 tonnes ont été traitées en 2021. Les quantités sont toujours en progression pour ce territoire depuis les 12 dernières années passant de 1447 t.m. en 2009 à 2510 t.m. en 2021, soit une augmentation de 73 %. Cette hausse s'explique notamment par le secteur ICI qui génère davantage de matières recyclables depuis quelques années, notamment LM Wind Power à Gaspé.



Défis

- Les **contaminants** sont les matières interdites au bac bleu qui sont tout de même déposées par les citoyens et les ICI au bac bleu, correspondant à environ 12% de tous les arrivages au centre de tri, soit environ 560 tonnes en 2021. Avec l'augmentation ces dernières années de la diversité des contenants et emballages sur le marché, c'est tout un défi de diminuer l'ambiguïté quant à l'acceptation des matières au bac bleu.
- Certaines matières, comme les plastiques souples, ont peu ou pas de **débouchés** actuellement. Cependant, la RITMRG travaille à concrétiser des projets de transformation locale de ces matières.

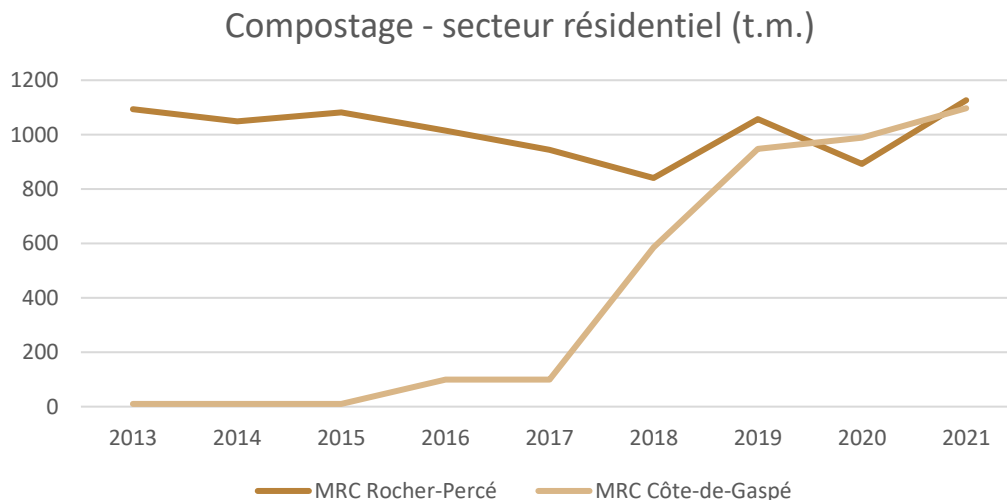
Priorités 2022

- La RITMRG a collaboré à divers comités de travail et a déposé des mémoires relativement au **chantier de modernisation** de la collecte sélective et du **système de consigne**. En 2022, il faudra arrimer ces obligations avec la réalité, ce qui présentera de multiples enjeux.
- Dans le cadre de ses communication, la RITMRG a mis l'accent sur les ambiguïtés quant à l'acceptation des matières au bac bleu en 2021 et poursuivra ses efforts en 2022.

Compostage

Tendances 2013 à 2021 (8 ans)

La collecte des matières organiques est en place depuis 2012 sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé. En juin 2018, la Ville de Gaspé a implanté la collecte à trois voies sur son territoire, secteur résidentiel puis intégré graduellement les ICI à partir de 2019. Les matières sont acheminées au site de compostage de Chandler.



L'année 2021 est caractérisée par une augmentation de la quantité de matières organiques traitées au site de compostage en provenance du secteur résidentiel de 26 % dans Rocher-Percé et de 11% dans Gaspé par rapport à 2020. Les règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles, adoptés en 2020 à la MRC du Rocher-Percé et à la Ville de Gaspé et obligeant tous les générateurs à participer à cette collecte, l'embauche d'agents-verts, de même que les efforts en communication ont vraisemblablement contribué à cette augmentation.

Défis

- **Territoire desservi** : En 2022, en lien avec les obligations du MELCC, les municipalités de l'Estran devront se doter d'un plan d'action visant la valorisation des matières organiques.
- **Participation timide** : Il y a encore une grande proportion des générateurs qui ne participent pas à la collecte des matières organiques. Dans la MRC du Rocher-Percé et à Gaspé, environ 50% des adresses résidentielles n'ont pas sorti leur bac brun une seule fois en 2021.

Priorités 2022

- Avec la présence d'agents verts à temps plein sur les territoires de la MRC Rocher-Percé et la Ville de Gaspé, la sensibilisation et l'interaction avec la population est plus efficace. Les tournées d'observation de bacs à la rue et de remise de billets de courtoisie, voir de billets d'infraction sont fructueuses et seront accentuées. La priorité sera mise sur l'importance d'emboîter le pas en participant activement à cette collecte.
- Dans la MRC du Rocher-Percé, l'année 2022 sera une année de préparation de la tarification incitative encourageant les citoyens à recycler et à composter.

Valorisation

Tendance

Les écocentres des deux MRC accueillent une diversité grandissante de matières. Ainsi, depuis 2019, toutes les municipalités récupèrent du métal, bois et bardeau d'asphalte, les pneus, les résidus organiques (p. ex. peintures et huiles), de même que les produits électroniques. Certains écocentres accueillent le gypse et d'autres résidus dangereux que la peinture et l'huile.

En 2021, des travaux importants de mise à niveau des écocentres ont eu lieu dans les écocentres de la MRC du Rocher-Percé pour assurer la sécurité des usagers et faciliter la disposition des matières, en créant de nouvelles zones de réception. Plusieurs conteneurs maritimes ont aussi été acquis et implantés sur les sites pour accueillir les produits destinés au réemploi.

Puisque les données sont collectées à la sortie des matières des écocentres et que ces sorties ne sont pas régulières, il est impossible de faire ressortir des tendances.

On peut toutefois noter un total de 6800 tonnes de matières valorisées aux écocentres de la MRC du Rocher-Percé et ailleurs dans la MRC en 2021 qui ont pris le chemin de la transformation, réemploi et valorisation et un total de 5300 tonnes du côté de la MRC de la Côte-de-Gaspé.

Défis

- On retrouve encore près de 20 % de matériaux de construction, rénovation et démolition à l'enfouissement. Des matières comme le bois, le bardeau, le gypse et le parement extérieur qui doivent être triés et dirigés vers les filières de réemploi et valorisation. Un arrimage plus serré doit se poursuivre avec les entrepreneurs pour que les pratiques de valorisation soient intégrées aux opérations et activités et ainsi exploiter le potentiel de valorisation de ces matières.
- L'accès aux marchés de valorisation est un enjeu car ils sont très éloignés ou appliquent des critères d'accueil difficiles à rencontrer pour des petits écocentres comme les nôtres. Il est important que l'on favorise et soutienne des marchés de valorisation plus régionaux.
- Une très grande quantité de bois notamment prend le chemin de la valorisation, entraînant des coûts importants, alors qu'il serait possible de favoriser leur réemploi qui n'a que peu d'impact au niveau des coûts.

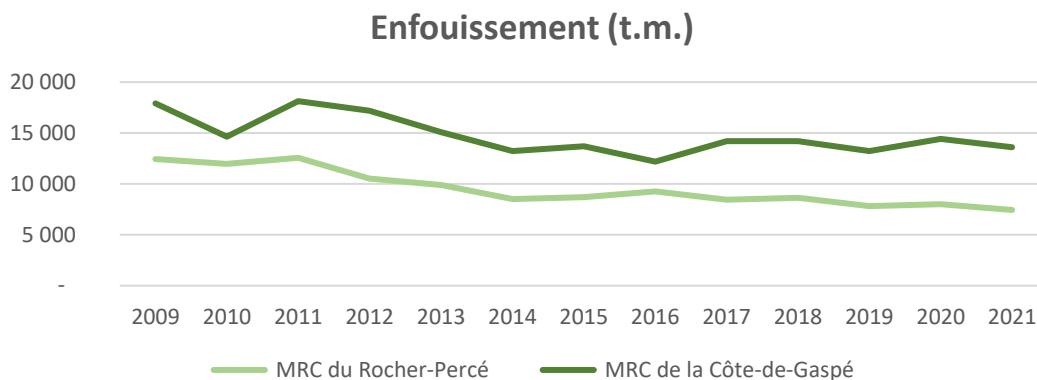
Priorités 2022

- La RITMRG mettra l'accent en 2022 sur l'encadrement de la clientèle CRD pour améliorer la gestion de ces résidus, en favorisant leur tri et disposition à l'écocentre dans la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé.
- Avec la réception des conteneurs maritimes dans les écocentres de la MRC du Rocher-Percé et les autres mesures prévues au PGMR, la RITMRG priorisera la promotion du réemploi pour donner une deuxième vie utile aux matières, plutôt que de valoriser, recycler ou enfouir les matières, ce qui permettra notamment de diminuer les coûts d'opération.
- Enfin, des ententes seront conclues dans le premier trimestre 2022 avec Go Recycle pour récupérer les halocarbures (gaz réfrigérants). Ceci permettra d'améliorer le bilan carbone de la filière valorisation, en augmentant la quantité d'halocarbures récupérée.

Enfouissement

Tendance sur 12 ans

Dans la MRC du Rocher-Percé, le tonnage a diminué de 40%, passant de 12 417 t.m. en 2009 à 7 435 t.m. en 2021. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, le tonnage enfoui a baissé de 24 %, passant de 17 907 t.m. à 13 591 t.m.



Plusieurs facteurs expliquent la diminution de l'enfouissement :

- Mise en place des écocentres (2009 à 2017) et augmentation de l'éventail des matières récupérées à ces installations;
- Implantation de la collecte à trois voies sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé (2012) et de la Ville de Gaspé (2018-2019);
- Adoption des règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles (2020) rendant le tri obligatoire pour l'ensemble des générateurs.

Défis

- On estime que 50% des adresses participent à la collecte du bac brun et que beaucoup de matières recyclables sont enfouies, par manque de motivation ou d'information.
- Pour réduire les quantités de matières enfouies, il faut identifier des débouchés pour les matières présentant un potentiel de valorisation, mais qui ne sont actuellement **pas** valorisées, comme certaines matières reçues dans les écocentres ou au centre de tri.

Priorités 2022

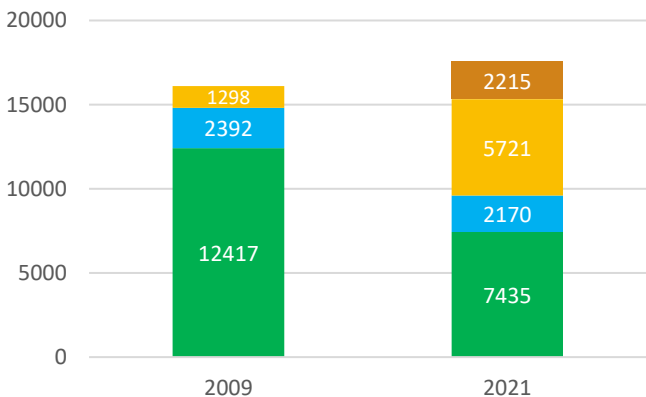
- La RITMRG poursuivra le déploiement de son plan de communications (Facebook, radio, télé communautaire) par le maintien des outils actuels, la mise à jour du site web et l'ajout de vidéos.
- Des mesures de bannissements à l'enfouissement sont à l'étude (carton, bois) et nous maintenons notre accompagnement personnalisé auprès des grands générateurs ICI et CRD, en mettant l'accent sur le réemploi, les bonnes pratiques et en adoptant une approche plus coercitive avec l'application des règlements relatifs à la GMR.
- Enfin, les projets de valorisation des plastiques souples, le projet de modernisation du centre de tri et la mise en place du réemploi permettront de diminuer les quantités enfouies.

Génération globale

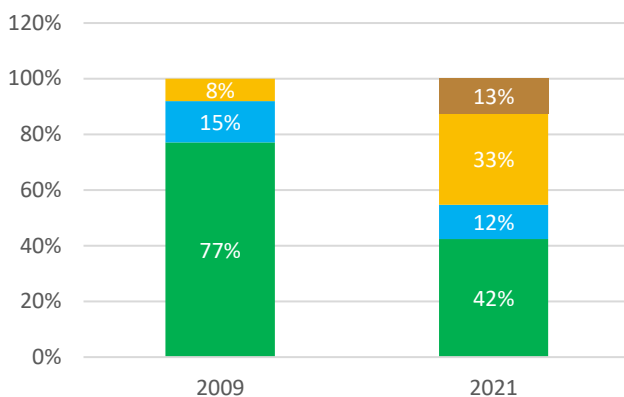
De 2009 à 2021*, on note une augmentation de génération des matières pour les deux MRC. En effet, les quantités de matières ont augmenté significativement, toutes filières confondues. Ainsi, bien que la part de l'enfouissement ait diminuée depuis 2009, passant de 77% à 42% dans Rocher-Percé et de 90% à 63% dans Côte-de-Gaspé, les quantités générées globalement ont augmentées, soit de 9% pour les deux territoires.

Part des filières en quantité et en pourcentage pour la MRC du Rocher-Percé en 2009 et 2021

MRC du Rocher-Percé (t.m.)



MRC du Rocher-Percé (%)

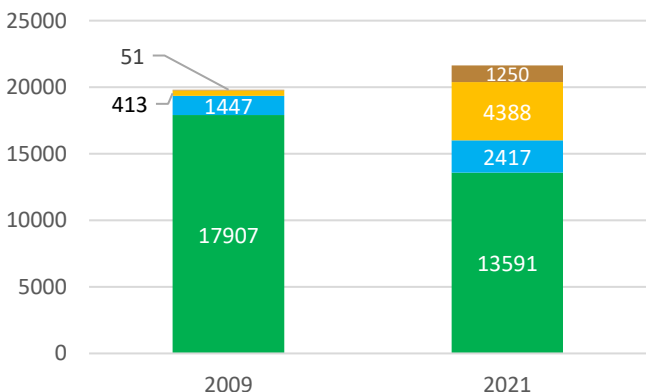


■ Enfouissement ■ Recyclage ■ Valorisation ■ Compostage

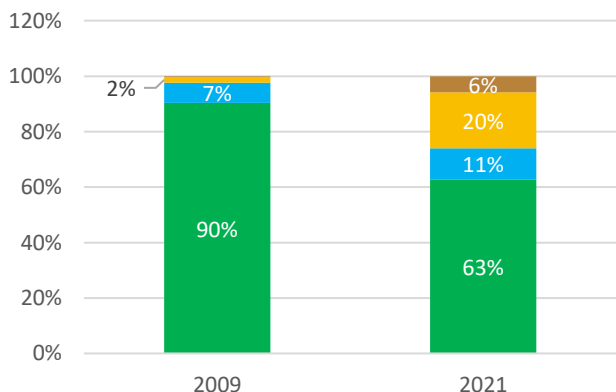
■ Enfouissement ■ Recyclage ■ Valorisation ■ Compostage

Part des filières en quantité et en pourcentage pour la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2009 et 2021

MRC de La Côte-de-Gaspé (t.m.)



MRC de La Côte-de-Gaspé (%)



■ Enfouissement ■ Recyclage ■ Valorisation ■ Compostage

■ Enfouissement ■ Recyclage ■ Valorisation ■ Compostage

*À noter qu'à des fins de comparaison, les contenants consignés, les véhicules hors d'usage, les textiles, ainsi que les boues valorisées n'ont pas été considérés afin que les données soient comparables entre les deux années.

Pour le **secteur résidentiel**, on note que la filière enfouissement est encore la plus importante. En d'autres mots, le bac à déchets est encore le plus populaire.

Dans la **MRC du Rocher-Percé**, on remarque que 65 % des matières générées a été disposé au bac à déchets, tandis que seulement 18 % de ces matières sont mises au bac bleu et 17% au bac brun. Mais bonne nouvelle en comparaison avec 2020, on note une diminution de la proportion de l'enfouissement (-4%) et une augmentation du compostage (+4%).

Dans la **MRC de La Côte-de-Gaspé**, les données sont similaires : 64 % au bac à déchets, 20 % au bac bleu et 16 % au bac brun. La même tendance positive quoique plus timide s'observe soit une diminution de la proportion de l'enfouissement (-1%) et une augmentation du compostage (+1%) entre 2020 et 2021.

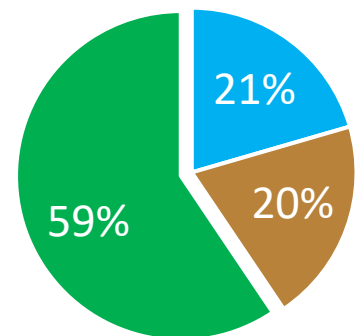
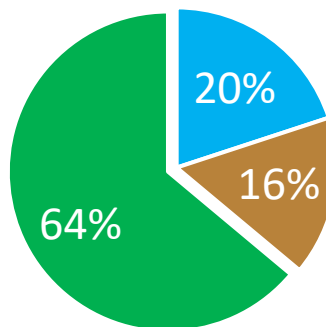
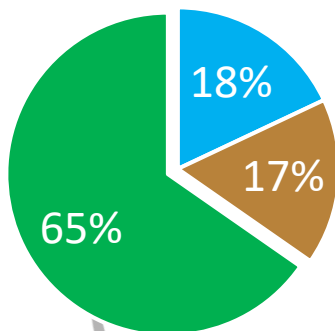
À **Gaspé** plus spécifiquement, où la collecte du bac brun est implantée depuis 2018, les résultats sont plus positifs avec 20 % du total généré détourné vers le bac brun. Il n'en demeure pas moins que 59 % des matières sont disposées au bac à déchets, ce qui en fait le bac le plus utilisé. Par rapport à 2020, on note une diminution de l'enfouissement (-2%) et une augmentation du compostage (+1%) et du recyclage (+1%).

Matières générées par le secteur résidentiel en 2021

MRC du Rocher-Percé

MRC de La Côte-de-Gaspé

Ville de Gaspé



Du **65 %** des matières mises au déchets en provenance du Rocher-Percé...

- 41 % sont des matières organiques
- 24% sont des matières recyclables
- **22 % sont des vrais déchets**
- 13 % sont des matières valorisables

- Recyclage
- Compostage
- Enfouissement

Ces proportions sont issues de l'**étude de caractérisation** réalisée en 2015 au LET de Gaspé. Cette caractérisation sera renouvelée en cours d'année 2022 afin de confirmer s'il y a eu changement de comportement notable considérant tous les services en place et les démarches réalisées au cours des cinq dernières années.

En somme, encore trop de matières n'auraient pas dû se retrouver à l'enfouissement. De plus, seulement environ 21 % des matières enfouies sont de « vrais déchets ».

Plan d'action 2019-2024

Déoulant de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec propose des objectifs et des cibles afin d'améliorer le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire québécois. Ce plan d'action suit le plan d'action 2011-2015, dont les objectifs sont similaires, mais les cibles légèrement moins ambitieuses pour certaines.

Tableau 1 – Objectifs des plans d'action 2011-2015 et 2019-2024

Objectifs Plan d'action 2011-2015	Objectifs Plan d'action 2019-2024
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	Recycler 60 % des matières organiques
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte	

Suivant les données de l'étude de caractérisation 2015 et les données du bilan 2021, nous pouvons comparer **avec une certaine réserve** les résultats avec les objectifs du plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Cette réserve vient du fait que la caractérisation date déjà de plus de 5 ans et que les pratiques ont évoluées depuis avec la pandémie, l'ajout du compostage à Gaspé et les campagnes d'information.

Le tableau ci-dessous présente ce comparatif.

Concernant le dernier objectif 2019-2024, soit *Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition*, le calcul n'a pas pu être complété compte tenu que les données de valorisation des matières sont comptabilisées à la sortie des éco-centres. Ainsi, pour éviter d'avoir un taux variable qui ne considère que les sorties de matières, il a été convenu de ne pas calculer l'atteinte de cet objectif.

Tableau 2 – Comparatif des résultats 2021 et des objectifs du gouvernement

Objectifs Plan d'action 2019-2024	Résultats 2021 MRC du Rocher- Percé	Résultats 2021 Gaspé	Résultats 2021 Murdoch- ville	Résultats 2021 Grande- Vallée	Résultats 2021 Cloridorme et Petite- Vallée
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant ⁽¹⁾	432 kg	818 kg	558 kg	532 kg	436 kg
Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ⁽²⁾ (ICI et résidentiel)	59 %	57 %	62 %	53 %	42 %
Recycler 60 % des matières organiques ⁽³⁾ (ICI et résidentiel)	45 %	22 %	0 %	3 %	0 %
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Note 1 : Le tonnage inclut les secteurs résidentiels, ICI et CRD. La population du recensement de 2021 a été considérée.

Note 2 : Ce taux est calculé pour le secteur résidentiel et ICI. Les contenants consignés ont été considérés dans le calcul. Le pourcentage de matières recyclables retrouvées à l'enfouissement à l'étude de caractérisation 2015 a été appliqué sur le tonnage enfoui en 2021 du secteur résidentiel et ICI. Le taux est calculé en divisant la quantité de matières recyclables récupérées en 2021 par le total des matières recyclables générées en 2021 (recyclées et enfouies).

Note 3 : Ce taux est calculé pour le secteur résidentiel et ICI, incluant l'épandage de résidus marins et les résidus d'usine de transformation de produits marins et de bleuets. Les boues de fosses septiques n'ont pas été considérées dans le calcul. Le pourcentage de matières organiques retrouvées à l'enfouissement à l'étude de caractérisation 2015 a été appliqué sur le tonnage enfoui en 2021 du secteur résidentiel et ICI. Le taux est calculé en divisant la quantité de matières organiques récupérées en 2021 par le total des matières organiques générées en 2021 (recyclées et enfouies).

Conclusion

Beaucoup d'efforts ont été déployés sur nos territoires depuis plus de 10 ans, notamment avec la mise en place des écocentres, la collecte à trois voies, l'accompagnement personnalisé des ICI. Malgré cela, nous constatons que l'enfouissement demeure la filière la plus importante en termes de tonnage traité et que les matières générées globalement ne cessent d'augmenter.

L'année 2022 constitue l'année de lancement du nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui se donne 7 grandes orientations, 58 mesures et un horizon de 7 ans. La réduction à la source, le réemploi, l'économie circulaire, la sensibilisation et la tarification incitative seront à l'honneur.

La RITMRG s'attaquera donc à la génération même des matières, à leur mise en valeur comme ressource et invitera tous les générateurs à moduler leurs choix, leurs pratiques et leur comportement pour réduire la pression sur notre environnement et nos infrastructures.